

**RAPPORT N° 97/6-46**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES  
SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES  
DE FOUCHEROLLES ET DE CHEMIN FINETTE I**

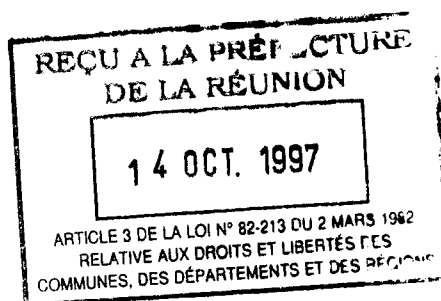
Par Délibérations N° 97/3-29 du 12 mai 1997 et N° 96/5-35 du 28 juin 1996, vous m'avez autorisé à céder des parcelles à des entreprises sur les Zones d'Activités de Foucherolles et de Chemin Finette I.

Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, deux parcelles non bâties peuvent être commercialisées sur les Zones d'Activités de Foucherolles et de Chemin Finette I.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les zones d'activités, et notamment sur les Zones d'Activités de Foucherolles et de Chemin Finette I, ont été arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire n° 5), 23 juin 1983 (Affaire n° 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire n° 9), 27 mars 1984 (Affaire n°12 et 24), 26 juillet 1984 (Affaire n°1), 25 juin 1986 (Affaire n°7), 9 décembre 1986 (Affaire n° 10), 6 mai 1987 (Affaire n°12), 10 décembre 1987 (Affaire n°9, 27), 21 octobre 1989 (Affaire n° 5), 1er juin 1991 (Affaire n°91/3-14), 25 avril 1992 (Affaire n° 92/2-40), 25 février 1995 (Affaire 95/1-29).

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans l'acte à passer avec les entreprises, sous la forme d'un bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**POUR LE MAIRE ABSENT**  
**LE PREMIER ADJOINT**  
**Alain ARMAND**



**DELIBERATION N° 97/6-46**  
**au Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 03 octobre 1997**

**OBJET**

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES**  
**SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES**  
**DE FOUCHEROLLES ET DE CHEMIN FINETTE I**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, dixième Adjoint au Maire ,  
Présenté au nom des Commissions Développement Economique / Economie  
Alternative et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1**

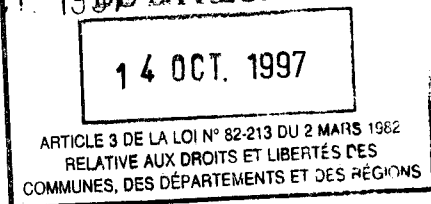
Approuve les attributions de parcelles sur les Zones d'Activités de Foucherolles et de Chemin Finette I :

- |                           |              |   |
|---------------------------|--------------|---|
| - <u>FOUCHEROLLES</u>     | - PC LAND    | . Gérant : Mme LU-YEN-TUNG Johanne                                    |
|                           |              | . Activité : création d'une unité de montage de matériel informatique |
| - <u>Chemin Finette I</u> | - METAL O.I. | . Gérant : M. FAVRE Christian   |
|                           |              | . Activité : Traitement et travail des métaux                         |

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir selon les conditions juridiques et financières d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées en annexe.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, à la Préfecture  
le - 7 OCT. 1997 de LA REUNION



**POUR LE MAIRE ABSENT**  
**LE PREMIER ADJOINT**  
**Alain ARMAND**



ANNEXE AU RAPPORT N° 97/6-46  
du Conseil Municipal en séance du vendredi 03 octobre 1997

**NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES COMMUNALES  
DE FOUCHEROLLES DE CHEMIN FINETTE I**

ZONE D'ACTIVITES	ATTRIBUTAIRES	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		REFERENCES CADASTRALES	SURFACE (m²)
			CREATION	TRANSFERT		
CHEMIN FINETTE I	METAL O.I. Gérant : M. Christian FAVRE	Traitement et travail des métaux	5	-	HC 171	600
FOUCHEROLLES	PC LAND Gérant : Mme LU-YEN-TUNG Johanne	Création d'une unité de montage de matériel informatique	12	-	HV 88	579

**Z.A. CHEMIN FINETTE I**

**CONDITION JURIDIQUE**

**CONDITIONS FINANCIERES**

\* Versement à la signature

\* Loyer des quinze premières années (majoré)

- loyer des cinq premières années

- loyer des cinq années suivantes

- loyer des cinq dernières années

\* Loyer de la dix-septième à la trentième année

loyer de base de la quinzième année sur l'évolution de  
l'indice INSEE du coût de la construction

**Z.A. FOUCHEROLLES**

**CONDITION JURIDIQUE**

**CONDITIONS FINANCIERES**

\* Versement à la signature

\* Loyer des quinze premières années (majoré)

- loyer des cinq premières années

- loyer des cinq années suivantes

- loyer des cinq dernières années

\* Loyer de la dix-septième à la trentième année

loyer de base de la quinzième année sur l'évolution de  
l'indice INSEE du coût de la construction

RECU A LA PREFECTURE  
de la construction de trente ans  
DE LA REUNION

14 OCT. 1997

baill à construction de trente ans

18,03 F/m²/an (majoré)

ARTICLE 3 DE LA LOI N° 82-218 DU 2 MARS 1982

1,25 F/m²/mois; RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES

1,36 F/m²/mois; MAIRIES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS

1,51 F/m²/mois.

baill à construction de trente ans

32,22 F/m²/an (majoré)

1,9 F/m²/mois;

2,2 F/m²/mois;

2,52 F/m²/mois.

